
SUJET**INITIATIVE POUR LA CRÉATION RAPIDE DE LOGEMENTS**

ISSUE

Quel est l'objectif de l'Initiative pour la création rapide de logements?

RÉPONSE

- **La pandémie de COVID-19 a montré plus clairement que jamais que le logement abordable est essentiel à la relance du Canada. C'est pourquoi le gouvernement du Canada veille à ce que tous les Canadiens aient un chez-soi sûr et abordable.**
- **L'initiative création rapide de logements, qui s'élève maintenant à 4 milliards de dollars, menée en parallèle avec la Stratégie nationale sur le logement (SNL), répond aux besoins urgents en matière de logement des Canadiens devenus vulnérables en créant rapidement de nouveaux logements abordables.**
- **Je suis heureux de dire qu'au travers des deux premières rondes de l'Initiative pour la création rapide de logements, plus de 10 000 nouveaux logements abordables seront créés au pays au lieu des 7 500 logements initialement prévus**
- **Plus de 3 300 logements servira à soutenir des femmes ou des femmes accompagnées de leurs enfants et plus de 4 200 des logements soutiendront des membres des peuples autochtones.**
- **Monsieur le président, le budget 2022 a fourni 1,5\$ milliard pour prolonger l'Initiative pour la création rapide de logements. Ce nouveau financement va permettre de créer 4 500 nouveaux logements abordables, et au moins 25 % de ces fonds seront destinés à des projets de logements pour les femmes.**
- **Nous avons eu le plaisir récemment d'annoncer les détails du troisième tour avec 500\$ millions pour 41 municipalités prédéterminées et 1\$ milliard sera allouée à un grand nombre de demandeurs admissibles comprennent les provinces, les territoires, les municipalités, les organismes de gouvernance autochtones et les organismes sans but lucratif.**

CONTEXTE

Phase 1 : L'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) est un programme de **1 milliard** de dollars aidera à répondre aux besoins urgents en matière de logement des Canadiens vulnérables, surtout dans le contexte de la COVID-19, grâce à la construction rapide de logements abordables.

L'Initiative a fourni des contributions en capital (après la signature d'une entente de financement avec la SCHL) dans deux volets distincts pour accélérer la production de logements abordables. L'ICRL :

- Aidera à créer jusqu'à 3 000 nouveaux logements abordables permanents (l'initiative dépassé sa cible initiale soutiendra désormais de plus de 4 700 logements).
- Financera la construction de logements modulaires, l'acquisition de terrains et la conversion ou la remise en état d'immeubles existants pour y aménager des logements abordables.
- Vise à engager tous les fonds avant le 31 mars 2021 et à veiller à ce que les logements soient disponibles dans un délai de 12 mois suivant la conclusion des ententes.

L'investissement initial de 1 G\$ est divisé en deux volets de financement égaux :

- Le volet des **grandes villes** de l'ICRL fournissait 500 millions de dollars en soutien immédiat à 15 des municipalités prédéterminées qui ont été désignées, en collaboration avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM), parce qu'elles possédaient les taux les plus élevés de locataires ayant de graves besoins de logement et de personnes en situation d'itinérance.
- Dans le volet des **projets**, dont l'enveloppe était de 500 millions de dollars, les provinces, les territoires, les municipalités, les gouvernements et organisations autochtones et les organismes sans but lucratif pouvaient présenter une demande de financement avant le 31 décembre 2020. L'ICRL a suscité beaucoup d'intérêt, ce qui a entraîné un nombre élevé de demandes de qualité qui dépassait largement le financement disponible.

Phase 2 : Le budget 2021 investit un montant supplémentaire de **1,5 milliard** de dollars pour l'ICRL afin de répondre aux besoins urgents des Canadiens vulnérables en leur fournissant un logement abordable adéquat sans tarder.

- Au moins 25% de ces fonds seront consacrés à des projets de logement pour les femmes.
- **500 millions de dollars** sera attribué au volet des villes et sera disponible à 30 municipalités prédéterminées.
- **1 milliard de dollars** sera affecté aux demandes admissibles non financées lors de la première phase.

Dans l'ensemble, ce nouveau financement à l'initiative devait permettre d'ajouter un minimum de 4500 nouvelles unités abordables à l'offre de logements du Canada. L'initiative a dépassé sa cible initiale soutiendra désormais de plus de 5 461 logements

Phase 3 : Le budget 2022 fournit **1,5\$ milliard** sur deux ans, à compter de 2022-2023, pour prolonger l'ICRL. Ce nouveau financement devrait permettre de créer au moins 4 500 nouveaux logements abordables, et au moins 25 % de ces fonds seront destinés à des projets d'habitation axés sur les femmes.

- 1\$ milliard allouée au volet des projets via un processus fondé sur les demandes. Les demandeurs admissibles dans le cadre de ce volet comprennent les provinces, les territoires, les municipalités, les organismes de gouvernance autochtones et les organismes sans but lucratif. Un portail de demande sera accessible par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) à compter du 12 décembre.
- Les 500 millions de dollars du volet des villes seront affectés à 41 municipalités prédéterminées.

Prepared by/ Préparé par :	Approved by Approuvé par	Lead Sector(s) Secteur(s) responsable(s)	Date/Docket Number Date/N° du fichier
Hugo P. Fontaine Parliamentary Affairs/ Affaires parlementaires CMHC/SCHL 613-748-2895	Patrick Perron Manager/Gestionnaire Parliamentary Affairs/ Affaires parlementaires CMHC/SCHL 613-748-2248	Client Solutions	November 17, 2022 QP201047